

divers particuliers, furent considérées comme étant la propriété des Carmes et réunies, à ce titre, au domaine de la nation. Les ventes qu'ils disaient en avoir passé à des tiers étaient-elles sérieuses ? Les entrepreneurs qui en avaient construit d'autres sous leur nom et sur le terrain des Carmes en étaient-ils véritablement propriétaires ? Toutes ces questions se sont agitées en leur temps et n'ont plus d'intérêt pour nous. L'emplacement occupé par l'église, le cloître, le grand bâtiment claustral, et les dépendances, c'est-à-dire tout ce qui doit être affecté au service des religieux, tel doit être le point sur lequel se portera maintenant notre attention.

De tout ce qui fut construit à l'origine, il ne restait en 1790 que l'église. Au xviii<sup>e</sup> siècle fut fait le nouveau cloître adossé contre la limite occidentale de l'ancien cimetière ; enfin en 1754-1758, le bâtiment claustral, qui existe encore aujourd'hui, fut construit. Il n'y a rien à dire des dépendances, lesquelles consistaient dans d'insignifiantes constructions. Nous terminerons ce chapitre par l'indication des changements topographiques que le sol de l'ancien couvent a subis, en vertu du bref d'adjudication de 1791.

*L'Église.* — Sa construction était projetée, ou peut-être même commencée en 1310. Le testament de Henri de Ravenne ne laisse pas de doute à cet égard (6). L'expression *fabrice* qui y est insérée ne peut s'interpréter autrement. Si nous consultons, au même chapitre des fondations, l'accord passé entre les Carmes et P. de Villeneuve, nous voyons que l'église était finie en 1376. Mais elle ne fut pas à cette époque édifiée telle que les plans de Lyon la représentent au

---

(6) *Item fabrice ecclesie Carmelitarum decem solidos viennenses lego.*